

ASSAINISSEMENT TARIFS ET REDEVANCES 2023 (en €)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2022	2023
Redevance d'assainissement (toutes les communes)⁽¹⁾		
de 1 à 6 000 m ³	1,60	1,70
de 6 001 à 12 000 m ³	1,33	1,41
de 12 001 à 24 000 m ³	1,10	1,17
au-delà de 24 000 m ³	0,95	1,01
Branchements :		
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)		
PAC "pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf)"	1 533,05	2 000,00
PAC "pour immeubles neufs (réseaux déjà existants)"	1 533,05	2 000,00
Montant par lit créé (Ehpad, équipement de santé, hôtel...)	408,00	432,48
Mutation des biens immobiliers :		
Contrôle de conformité initial	236,71	250,91
Contrôle de conformité initial en urgence (envoi du rapport sous 4 jours)	311,25	329,93
Contre-visite	149,74	158,72
Contre-visite en urgence (envoi du rapport sous 4 jours)	261,55	277,24
Rendez vous non honoré par le demandeur	84,89	89,99
Raccordement au réseau public – Mise en place d'un branchement		
Frais de dossier "branchement assainissement"		180,00
Frais de dossier "branchement assainissement et eau potable"		270,00
Exécution de la partie de branchement "public"	Coût réel selon BPU	

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2022	2023
Systèmes d'ANC < 20 équivalents-habitants		
Contrôle périodique de bon fonctionnement	129,26	137,02
Contrôle avant vente	147,84	156,71
Contrôle de conception	52,80	55,97
Contrôle des installations avant remblai	40,43	42,86
Contre-visite	32,80	34,77
Analyse des effluents	122,96	130,34

Systèmes ANC 21-199 équivalents-habitants		
Contrôle annuel de bon fonctionnement	63,36	67,16
Contrôle avant vente	279,84	296,63
Contrôle de conception	211,20	223,87
Contrôle des installations avant remblai	73,92	78,36
Contre-visite	32,80	34,77
Analyse des effluents	122,96	130,34
Prestations générales		
Instruction des PC zone ANC	25,08	26,58
Instruction des CU et DP zone ANC	15,32	16,24

PRESTATIONS DIVERSES	2022	2023
Main-d'œuvre pour débouchage, curage et inspection télévisée (ITV)		
Camion + chauffeur + servant / h	94,71	100,40
Forfait inspection télévisuelle, déplacement, intervention, rapport sommaire <i>(détermination de l'origine d'un problème sur un branchement)</i>	92,94	98,52
Curage de siphons de rue communaux (prix à l'unité)	5,49	5,82
Vidange de fosse septique, toutes eaux et bac à graisses...⁽²⁾		
Forfait d'intervention ou volume inférieur à 1 m ³	117,59	130,00
Le m ³ vidangé	117,59	130,00
Forfait d'analyse	126,66	134,26
Frais de dépotage/m ³	10,53	11,16
Frais de traitement/m ³	38,35	40,66

PÉNALITÉS		2023
Majoration de la redevance d'assainissement		
Présence d'un branchement non autorisé		400 %
Pour rejet non autorisé dans les réseaux d'eaux usées		400 %
Non-mise en conformité d'un branchement après contrôle dans un délai de 1 an		400 %
Non-raccordement obligatoire dans un délai de 2 ans		400 %
Obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle des services		400 %

⁽¹⁾ Sur cette redevance, 0,01 € est réservé au gestionnaire de la facturation de l'eau potable au titre des frais de gestion liés au recouvrement de la redevance.

⁽²⁾ Conformément à la délibération du 29 juillet 2004, pour chaque prestation de vidange, il sera facturé, en sus du coût de la vidange, les frais de dépotage, le forfait d'analyse et les frais de traitement.